



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM04-26

Nomenclature : 1.1.2.1.1

OBJET : Travaux de requalification du secteur Grange aux Dames - Cœur de village - Cœur de Métropole

Le Maire de la commune de Claix,
VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations du Conseil Municipal DEL 16/2026 en date du 21 mars 2026 et DEL 20/2026 en date du 21 mars 2026

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux cités en objet sont prévus au budget Communal : 2313

DECIDE de valider les travaux de requalification du secteur Grange aux Dames- Cœur de village – Cœur de Métropole

Ces travaux sont composés de 2 lots distincts :

- **Lot 01 DESAMIANTAGE**

EGD RHONE ALPES – 100 ALLEE DES ERABLES – 01150 BLYES
Pour un montant de travaux estimé de 64 874.49 € HT offre de base

- **Lot 02 DEMOLITION**

SAS CONVERSO TP – 13 AVENUE GENERAL DE GAULLE – 38450 VIF
Pour un montant de travaux estimé de 59 500.00 € HT offre de base

Le délai d'exécution des prestations est de 6 mois.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. La date prévisionnelle de début des travaux est le 6 juillet 2026.

Montant global du marché de travaux : 124 374.49€ HT (soit 149 249.39€ TTC)

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours des travaux sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Date d'affichage: 26.05.2026
Date de retrait: 26.07.2026

Claix le 22 mai 2026
Le Maire,
Christophe REVIL

